

BGFIBank Europe

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 40 000 000 euros
Siège social : **10-12, rue du Général Foy - 75008 PARIS**
511 432 940 R.C.S. PARIS
Exercice social du 01/01/2021 au 31/12/2021
Comptes annuels approuvés par l'A.G.O. du 5 avril 2022

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021 (en euros)

ACTIF	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Caisse, banques centrales, C.C.P.	2	47 876 450	24 359 695
Créances sur les établissements de crédit	3	118 920 221	160 083 136
Opérations avec la clientèle	6	186 109 181	109 774 459
Particip. et aut. titres détenus à long terme.....	9	1 211 593	97 096
Immobilisations incorporelles	11	1 212 447	1 266 799
Immobilisations corporelles	11	116 356	125 035
Autres actifs	12	3 432 681	2 837 790
Comptes de régularisation	12	403 794	359 866
TOTAL ACTIF		359 282 723	298 903 877

PASSIF	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Dettes envers les établissements de crédit	4	131 022 862	150 845 703
Opérations avec la clientèle	8	171 168 511	97 551 743
Autres passifs	12	3 488 776	2 805 731
Comptes de régularisation	12	2 275 131	1 813 536
Provisions		303 729	403 729
Capitaux propres hors FRBG.....	1	51 023 715	45 483 435
- Capital souscrit		40 000 000	40 000 000
- Réserves		603 553	347 268
- Report à nouveau		4 879 883	10 469
- Résultat de l'exercice		5 540 280	5 125 699
TOTAL PASSIF		359 282 723	298 903 877

HORS-BILAN	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés		113 627 655	119 116 627
- Engagements de financement	15	43 380 901	52 418 237
- Engagements de garantie	15	70 246 754	66 698 390
Engagements reçus		139 463 094	123 325 778
- Engagements de financement		35 000 000	35 000 000
- Engagements de garantie	15	104 463 094	88 325 778

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés.....	17	8 788 576	5 968 760
Intérêts et charges assimilées.....	17	- 2 215 355	- 1 903 941
Commission (produits)		7 529 184	7 036 738
Commission (charges)		- 431 668	- 1 012 749
Gains ou pertes s/op.s des portef. de négoc. ...	18	4 244 873	5 453 329
Autres charges d'exploitation bancaire		-	- 8 750
PRODUIT NET BANCAIRE		17 915 610	15 533 387
Charges générales d'exploitation.....	19	- 9 112 962	- 7 979 654
Dot. aux amort. et aux dépréc. sur immob. incorporelles et corporelles		- 428 835	- 265 424
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		8 373 813	7 288 309
Coût du risque.....	22	- 513 008	- 188 000
RESULTAT D'EXPLOITATION ET RESULTAT COURANT AVANT D'IMPOT		7 860 805	7 100 309
Résultat exceptionnel		- 36 965	- 55 329
Impôt sur les bénéfices	24	- 2 283 560	- 1 919 281
RESULTAT NET		5 540 280	5 125 699

ANNEXE.

PRESENTATION DE L'ENTITE. Tête de pont européenne du Groupe BGFIBank, BGFIBank Europe est un acteur du financement du commerce entre l'Afrique et le reste du monde. Agréée en octobre 2009, BGFIBank Europe réalise des opérations de financement du commerce international (trade finance) entre l'Afrique subsaharienne et l'Europe, pour une clientèle d'entreprises, notamment des négociants de matières premières, et du correspondant banking avec des banques de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA), de l'Afrique centrale (CEMAC) et des pays africains où le groupe est implanté, ainsi que des opérations de change pour sa clientèle. Son capital social est composé de 40 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 1 euro intégralement libéré et son siège social est situé 10-12, rue du Général Foy, 75008 PARIS (France). Les comptes de BGFIBank Europe sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe BGFIBank qui a pour société consolidante BGFI HOLDING CORPORATION SA, dont le siège social est situé Boulevard Georges Rawiri, BP 25 200 Libreville (Gabon).

RESUME DES REGLES ET METHODES COMPTABLES. 1. Règles d'évaluation et de présentation des états financiers. Les comptes annuels de BGFIBank Europe sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions applicables aux banques, telles que définies par le règlement ANC n° 2014-07 du 26/11/2014 relatif aux entreprises du secteur bancaire. Les commissions sont prises en compte conformément au règlement n° 2014-07 du 26/11/2014 Livre II Titre 1 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours. Les textes ont été appliqués dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base d'établissement des états financiers : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes et indépendance des exercices. **2. Conversion des opérations en devises.** Les comptes de bilan et de hors-bilan libellés en devise sont convertis en euro au cours en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis tous les jours en euro. Les positions de change sont réévaluées tous les jours et le résultat de change correspondant est comptabilisé en compte de résultat. Concernant les opérations à terme, l'écart de cours entre le comptant et le terme (report ou déport) est rapporté au compte de résultat prorata temporis. **3. Prêts aux banques.** Les prêts aux banques et établissements financiers sont comptabilisés à leur valeur nominale, les intérêts courus et non échus sont portés au compte de résultat lors de l'arrêté des comptes. **4. Crédits à la clientèle.**

ils comportent des Mobilisations de Créances Nées sur l'Etranger (MCNE) pour lesquelles l'intérêt perçu d'avance est étalé sur la durée de l'opération. Il s'agit d'un financement à court terme de créances effectuées dans le cadre d'une ligne de crédit accordée par une banque à une entreprise exportatrice. Cette ligne de crédit permet d'assurer le financement des créances nées à l'exportation. Le montant de ce crédit bancaire est fixé au moment de sa mise en place et dépend bien évidemment de la qualité des entreprises en présence. La mobilisation de créance née sur l'étranger s'applique à toutes les exportations de marchandises à destination de l'étranger (hors DOM-TOM). Le délai de paiement accordé à l'acheteur ne doit normalement pas excéder 18 mois à compter de la date de naissance de la créance (selon le cas, il peut s'agir de la date de commande, de la date d'expédition ou de la date de réception). Concernant les autres crédits, les intérêts courus et non échus sont portés au compte de résultat lors de l'arrêté des comptes. **5. Commissions sur dépôts.** Lorsque les dépôts collectés sont soumis au règlement d'une commission, cette commission est portée linéairement au compte de résultat au prorata temporis. **6. Immobilisations.** Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition et amorties sur leur durée estimée d'utilisation. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes : Agencement et mobilier de bureau : 10 ans en linéaire, Matériel informatique et logiciel : entre 3 et 5 ans en linéaire. **7. Retraites.** Les pensions de retraites dues au titre de divers régimes obligatoires en France sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels la succursale et les salariés versent régulièrement des cotisations. Il a été versé au titre de l'année 2021 : 272 828 euros. A ce jour il n'existe aucun engagement de retraite spécifique. **8. Encours : provisions et dépréciations.** La classification comptable des encours est régit par le règlement ANC 2014-07 où l'on distingue les catégories suivantes : les encours **sains** ventilés en deux sous catégories : les encours **sains** pour lesquelles aucun incident de paiement n'est intervenu et pour lesquelles il n'existe aucun doute sur le caractère recouvrable de la créance ; les encours **sains restructurés** : les créances restructurées à des conditions de marché ainsi que les retours à meilleure fortune ; les **encours douteux** également répartis en deux catégories : les encours **douteux** constitués par les créances et les engagements, même s'ils sont assortis de garanties, porteurs d'un risque de crédit avéré c'est-à-dire lorsqu'il devient probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues ; les **encours douteux compromis** pour lesquels aucun retour en encours sains n'est prévisible. Le terme « créance douteuse » comprend aussi bien le capital (échu et restant dû ; bilan et hors-bilan) que les intérêts (échus impayés et courus). **Règles de déclassement.** Les encours sont déclassés en **douteux** dans les cas suivants : présence d'impayés depuis 3 mois au moins (9 mois pour les collectivités locales) ; existence d'un risque de crédit avéré quand bien même il n'existe pas d'impayés ; existence de procédures contentieuses. Le reclassement en douteux d'un encours entraîne par contagion le déclassement de la totalité des encours (bilan comme hors-bilan) relatifs à la contrepartie. **Méthode de provisionnement.** Les dépréciations sur créances sont affectées à des actifs et sont inscrites en déduction des postes d'actifs concernés. L'estimation des provisions doit être réalisée contrepartie par contrepartie. Les provisions constituées doivent pouvoir permettre de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes provisionnelles. Les pertes provisionnelles sont égales à la différence entre les flux initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés, et des flux provisionnels, déterminé en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques et l'état des procédures en cours. **Dépréciation du capital de la créance.** Les dépréciations sont comptabilisées en résultat au débit d'un compte de dotations aux provisions sur créances, en contrepartie des comptes de dépréciations sur créances vis-à-vis des établissements de crédit ou clientèle au bilan. **Créance restructurée.** Aucune créance restructurée au 31/12/2021.

NOTES (en euros).

1. Capitaux propres	31/12/2020	Affectation du résultat	31/12/2021
Capitaux souscrits	40 000 000	-	40 000 000
Réserves.....	347 268	256 285	603 553
Report à nouveau	10 469	4 869 414	4 879 883
Résultat de l'exercice	5 125 699	-	5 540 280
CAPITAUX PROPRES	45 483 436	5 125 699	51 023 716

Fonds propres réglementaires	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux souscrits	40 000 000	40 000 000
Réserves.....	603 553	347 268
Report à nouveau	4 879 883	10 469
Immobilisations incorporelles	- 1 212 447	- 1 266 799
CAPITAUX PROPRES	44 270 989	39 090 938

2. Caisse, banques centrales et CCP	31/12/2021	31/12/2020
Caisse	1 020	1 558
Banques centrales.....	47 875 430	24 358 137

3. Créances sur les établissements de crédit	31/12/2021	31/12/2020
A vue	60 356 752	81 387 884
A terme	58 563 469	78 695 252
	118 920 221	160 083 136

Durées restant à courir	31/12/2021	31/12/2020
Moins de 3 mois	90 565 543	125 883 136
De 3 à 12 mois	8 354 678	-
De 1 an à 5 ans	20 000 000	34 200 000
	118 920 221	160 083 136

Dettes vis-à-vis des établissements de crédit	31/12/2021	31/12/2020
A vue	25 458 088	7 395 821
A terme.....	105 564 764	143 449 882
TOTAL	131 022 862	150 845 703

Durées restant à courir	31/12/2021	31/12/2020
Moins de 3 mois	60 824 582	128 345 703
De 3 à 12 mois	27 624 919	-
De 1 an à 5 ans	42 573 361	22 500 000
Plus de 5 ans	-	0
	131 022 862	150 845 703

5. Opérations avec des sociétés apparentées	31/12/2021	31/12/2020
Actif :		
- Moins de 3 mois	11 500 000	25 627 071
- De 3 mois à 12 mois	20 000 000	-
- De 1 an à 5 ans	-	20 000 000
Passif :		
- Moins de 3 mois	3 105 648	32 032 097
- De 3 mois à 12 mois	1 000 000	2 000 000
- De 1 an à 5 ans	25 000 000	-

Engagements vis-à-vis du groupe	31/12/2021	31/12/2020
Engagements reçus :		
- Accord de refinancement reçu	35 000 000	35 000 000
- Avals reçus	-	17 495 897
Engagements donnés :		
- Confirmation de crédits documentaires	25 650 605	11 090 165
- Confirmation de lettres en attente	785 608	748 211
- Acceptation CDE	631 458	-
- Autres garanties	441 642	-

6. Opérations avec la clientèle à l'actif. Les durées restant à courir sur les concours à la clientèle (dont dettes rattachées) sont les suivantes :

Durées restant à courir	31/12/2021	31/12/2020
Moins de 3 mois	121 471 373	83 532 702
De 3 à 12 mois	42 672 482	24 621 757
De 1 an à 5 ans	21 965 326	1 620 000
	186 109 181	109 774 459

Détail par pays	31/12/2021	31/12/2020
ALLEMAGNE	2 317	-
BURKINA FASO	5 438 156	-
CAMEROUN	2 713 968	1 114 941
CONGO	625	15
COTE D'IVOIRE	16 153 274	3 689 682
DUBAI	5 998 699	4 719 947
EMIRATS ARABES UNIS	5 582 343	585 636
ESPAGNE	2 781 657	4 728
FRANCE	23 284 087	10 611 153
GABON	2 810 984	-
GAMBIE	325	-
GUINEE	106	-
ILE DE MAN	0	180
ITALIE	16 835 881	2 867 362
HONG KONG	13 024 436	11 674 718
LIBAN	5 542 367	-
LUXEMBOURG	1 036 423	1 507 955
KENYA	15 008 231	13 969 266
MADAGASCAR	143	-
MALTE	8 520 751	9 712 316
MAURICE	443 245	-
MONACO	8 851 609	16 794 078
NIGER	5 837 085	932 000
PAYS BAS	472	-
RDC	768 853	-
ROYAUME UNI	4 038 198	1 404 917
SENEGAL	3 255 928	1 991 000
SUISSE	32 542 413	20 247 566
SINGAPOUR	5 636 605	7 947 000
	186 109 181	109 774 459

Détail par secteur	31/12/2021	31/12/2020
Activités financières et assurance	37 188 726	2 675 737
Agriculture, pêche	349 301	-
Commerce de gros produits de construction	246 053	377 982
Commerce de gros alimentaire non spécialisé	3 670 304	3 930 330
Commerce de gros alimentaire spécialisé	19 512 802	14 345 843
Commerce de grosses fournitures d'équipement	3 925 016	4 326 393
Commerce de gros minerais et métaux	18 139 603	11 671 323
Commerce de gros produits chimiques	19 500 731	18 624 160
Commerce de gros non spécialisé	3 670 303	6 830 130
Commerce de gros spécialisé	62 147 115	590 258
Commerce de gros matières premières agricoles	12 476 368	20 614 717
Télécommunications	920 160	-
Commerce de véhicules automobiles	665	-
Industries extractives	0	3 349 646
Transports et entreposages	5 000 715	3 486 159
Autres	3 031 622	18 951 783
	186 109 181	109 774 459

7. Informations sur le portefeuille de la clientèle	31/12/2021		31/12/2020	
	Corporate	ETC (hors nostro)	Corporate	ETC (hors nostro)
Encours sain	188 972 311	66 892 920	109 645 026	90 995 508
Créances douteuses	1 524 270	1 783 181	1 503 933	1 783 181
Dépréciations	1 387 400	892 000	1 374 500	446 000
Taux de créances douteuses brut	0,81 %	2,67 %	1,37 %	1,96 %
Taux de créances douteuses net	0,07 %	1,33 %	0,12 %	1,47 %
Taux de provisionnement des créances douteuses	91 %	50 %	91,39 %	25 %

8. Opérations avec la clientèle passif	31/12/2021	31/12/2020
Comptes à vue	84 858 627	29 953 491
Comptes à terme	86 309 884	67 598 252
	171 168 511	97 551 743

9. Titres. Acquisition, 31/12/2021 : 1 114 496, 31/12/2020 : 16 872, 31/12/2018 : 76 225, 31/12/2010 : 4 000. 10. Créances éligibles. Créances éligibles au refinancement de la BCE : néant.

11. Immobilisations	Début d'exer.	Aug.	Dim.	Fin d'exer.
Immobilisations valeurs brutes :				
- Immob. inc. d'exploitation	2 877 489	319 224	-	3 196 713
- Immob. corp. d'exploitation	990 425	47 621	-	1 038 046
Amortissements :				
- Immob. inc. d'exploitation	1 610 691	373 575	-	1 984 266
- Immob. corp. d'exploitation	865 390	56 300	-	921 690
Immobilisations valeurs nettes :				
- Immob. inc. d'exploitation	1 266 798	-	54 351	1 212 447
- Immob. corp. d'exploitation	125 035	-	8 679	116 356

12. Comptes de régularisation et actifs divers	31/12/2021	31/12/2020
Autres actifs	3 432 681	2 837 790
- Dépôts de garantie	383 855	141 208
- Créances fiscales et sociales	2 790 779	-
- Débiteurs divers	258 047	2 696 582
Comptes de régularisation et actifs	403 794	359 866
- Produits à recevoir	199 274	225 834
- Charges constatées d'avance	202 283	58 982
- Autres comptes de régularisation	2 237	75 050
TOTAL	3 836 475	3 197 656

13. Comptes de régularisation et passifs divers	31/12/2021	31/12/2020
Autres passifs	3 488 775	2 805 731
- Dettes fournisseurs	10 721	10 490
- Dettes fiscales et sociales	2 696 403	512 851
- Autres créditeurs	781 651	2 282 390
Comptes de régularisation et passifs	2 275 131	1 813 536
- Produits perçus d'avance	827 857	138 198
- Charges à payer	1 327 466	1 250 288
- Autres comptes de régularisation	119 806	425 050
TOTAL	5 763 906	4 619 267

Article d441-1 Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu : Néant.

14. Ventilation des opérations par agents économiques. Ventilation des comptes par agent économique.

	Ets de crédit	SNF
Actif :		
- Opérations sur les établissements de crédit	118 920 221	-
- Opérations avec la clientèle	-	186 109 181
Passif :		
- Opérations sur les établissements de crédit	131 022 862	-
- Opérations avec la clientèle	-	171 168 511

15. Engagements hors-bilan.

	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de garantie reçus	104 463 094	88 325 778
- Cautions avals et autres	55 844 655	54 813 978
- Garanties PGE	3 123 000	3 511 800
- Garanties ETC	45 000 000	30 000 000
Engagements de financement donnés	43 380 901	52 418 237
Engagements de garantie donnés	70 246 754	66 698 390
- Confirmation de crédit documentaire	38 282 008	17 489 416
- Acceptation de crédit documentaire	3 020 674	9 244 446
- Participation en risque	2 500 000	12 500 000
- Autres engagements	26 444 072	27 464 528

16. Ventilation du PNB par zone géographique.

Produit net bancaire	Zone Afrique	Europe	Total
Intérêts	2 922 304	3 650 918	6 573 222
Commissions	5 918 310	1 179 206	7 097 516
Change	4 404 843	- 159 970	4 244 873
TOTAL	13 085 487	4 830 123	17 915 610

17. Marge d'intérêt	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations avec la clientèle	6 786 493	4 838 389
Charges sur opérations avec la clientèle	803 674	518 115
MARGE SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	5 982 819	4 320 274
Prod. sur opérations de trésorerie et interbancaire	1 866 197	1 130 371
Ch. sur opérations de trésorerie et interbancaire	1 275 794	1 385 826
MARGE S/O.P. TRESORERIE ET INTERBANCAIRE	590 403	- 255 455
MARGE D'INTERMEDIATION	6 573 222	4 064 819

18. Opérations des portefeuilles de négociation. Opérations de change et Total, 31/12/2021 : 4 244 873, 31/12/2020 : 5 453 329.

19. Charges générales d'exploitation	31/12/2021	31/12/2020
Frais de personnel	4 496 538	4 307 797
Dont taxes sur les salaires	36 382	29 223
Autres charges d'exploitation	4 616 424	3 671 857
	9 112 962	7 979 654

20. Frais de personnel.

Détail des frais de personnel	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements	3 218 036	3 001 533
Charges sociales	1 005 675	1 034 047
Charges de retraite	272 828	272 217
	4 496 538	4 307 797

21. Effectif. L'effectif au 31/12/2021 se répartit comme suit :

Effectif	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	38	32
Non cadres	10	12
Mandataires	2	2
	50	46

22. Coût du risque	31/12/2021	31/12/2020
Dépréciations sur créances douteuses.....	458 900	488 000
Prov. ou reprises pour risque sur encours sains	- 150 000	-
Provisions pour risques opérationnels	50 000	- 300 000
Perte sur créances	154 108	-
	513 008	188 000

23. Honoraires Commissariat aux comptes. PWC*, 31/12/2021 : 88 337, 31/12/2020 : 65 066.

24. Résultat exceptionnel	31/12/2021	31/12/2020
Charges exceptionnelles sur risques opérationnels	36 841	95 633
Autres charges exceptionnelles.....	570	8 064
Produits exceptionnels.....	446	48 368
	36 965	55 329

Les charges sur risques opérationnelles 2021 sont composées d'une indemnité de ruptures de contrat de travail.

25. Eléments de calcul pour l'impôt sur les sociétés.

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat comptable.....	5 540 488	5 125 699
Réintégrations.....	2 895 514	2 007 484
Déductions.....	2 095	449 354
Résultat fiscal.....	8 433 907	6 683 828
Déficit antérieur imputé.....	0	- 1 728 598
IS.....	2 283 561	1 408 072

26. Evènements post clôtures. A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration des états financiers 2021 de l'entité un point sur l'impact des évènements survenus en Ukraine a été présenté. BGFIBank Europe détient dans son portefeuille deux société en relation avec la Russie : une entreprise russe détenant un dépôt chez nous, non-affilié au régime, selon l'analyse des personnes et entités visées par les sanctions internationales ; une entreprise française s'approvisionnant en blé russe, et livrant en Afrique. Les dernières opérations financées l'ont été avant la mise en place des sanctions économiques et financières. Les prochaines opérations seront donc gelées. Aucun risque juridique de suspension, car ligne non-avisée. Une veille quotidienne sur la MAJ des listes (personnes morales/BE/entités/produits) a été mise en place au niveau du Département Conformité, avec un contrôle hebdomadaire par les Risques.

AFFECTATION DU RESULTAT (en euros). L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2021 s'élevant à 5 540 279,46 euros de la manière suivante : Dotation à la réserve légale : 3 396 447,06, Report à nouveau : 2 143 832,40. Suite à cette affectation, les comptes ci-dessous présenteront les soldes ci-après : Capital social : 40 000 000,00, Réserve légale : 4 000 000,00, Report à nouveau : 7 023 715,11. L'Assemblée Générale décide que soit prélevée sur le compte de report à nouveau, la somme de 3 878 000,00 euros en vue de la distribution de dividendes. Le dividende brut par action s'établit à 0,09695 euros, montant auquel il conviendra de déduire, le cas échéant, l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers. Ce dividende sera payable à l'issue de la présente Assemblée Générale. Suite à cette distribution de dividendes, les comptes ci-dessous présenteront les soldes ci-après : Capital social : 40 000 000,00, Réserve légale : 4 000 000,00, Report à nouveau : 3 145 715,11. L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des six derniers exercices de la société.

EXTRAIT DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BGFIBank Europe relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance. Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014. **Justification des appréciations - Points clés de l'audit.** La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Risque de crédit : risque d'erreur dans l'estimation des dépréciations individuelles des créances douteuses.**

Risque identifié	Notre réponse
De par son activité, BGFIBank Europe est exposée au risque de crédit portant sur le non-recouvrement des créances accordées à la clientèle et des créances interbancaires.	Nos travaux ont consisté à apprécier la qualité des données utilisées et le bien-fondé des hypothèses retenues par la direction pour déterminer les dépréciations des créances douteuses.
Comme indiqué dans la note 3.8 de l'annexe aux comptes annuels, les dépréciations des créances prennent la forme de dépréciations individuelles. Elles sont déterminées en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, avec la valeur comptable du prêt.	Nous avons : - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par BGFIBank Europe pour identifier les créances sur la clientèle et les créances interbancaires présentant un risque de non recouvrement et pour déterminer les dépréciations individuelles relatives à ces créances, notamment par la revue des règles de déclassement en créances douteuses et de leur application ainsi que par des échanges réguliers avec la direction ; - apprécié la pertinence de ces procédures ;
Au 31/12/2021, les encours des crédits auprès de la clientèle et des crédits interbancaires s'élèvent à 259,2 Meuros dont 3,3 Meuros de créances douteuses brutes. Les dépréciations constituées sur ces créances douteuses brutes s'élèvent à 2,3 Meuros.	- apprécié la qualité des données et le bien-fondé des hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés et des dépréciations des créances douteuses.
Nous avons considéré que la détermination des dépréciations individuelles des créances douteuses constituait un point clé de l'audit des comptes annuels compte tenu de sa sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour la détermination des flux futurs estimés.	

Vérifications spécifiques. Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.** Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous : en application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels. **Informations relatives au gouvernement d'entreprise.** Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10. **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires. Désignation des Commissaires aux comptes.** Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société BGFIBank Europe par votre Assemblée Générale du 10/05/2019. Au 31/12/2021, le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT était dans la 3^e année de sa mission. Fait à Neuilly-sur-Seine, le 1^{er} avril 2022, Le Commissaire aux comptes, PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT : Nicolas Le Moual.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES (Exercice clos le 31/12/2021). En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation. Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale. Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues. **Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.** Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce. **Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.** En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé. La société a conclu avec son actionnaire principal, la société gabonaise BGF HOLDING CORPORATION SA (BHC), deux conventions : un contrat de franchise d'exploitation de la marque BGFIBank ; au titre de ce contrat, le montant de la charge comptabilisée par BGFIBank Europe au titre de l'exercice 2021 est de 892 283,36 euros ; une convention d'assistance générale et d'appui technique ; les frais induits par cette convention comprennent les missions suivantes : aide au développement commercial, détermination des décisions organisationnelles, orientations stratégiques, exécution du contrôle et de l'inspection de la société ; au titre de cette convention, le montant de la charge comptabilisée par BGFIBank Europe au titre de l'exercice 2021 est de 526 401,46 euros. Fait à Neuilly-sur-Seine, le 1^{er} avril 2022, Le Commissaire aux comptes, PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT : Nicolas Le Moual.

Le rapport de gestion est disponible au siège social de la société.